

MVR · MÉMOIRE · VÉRITÉ ·
RECONNAISSANCE

Se faire aider

*Ressources pour les victimes adultes de violences
dans les établissements lasalliens*

Document de travail — Avril 2026

Association MVR — asso-mvr.fr

Association loi 1901 — RNA W502009224

Beaucoup de victimes des violences lasalliennes ont longtemps porté seules ce qu'elles ont subi. Certaines ont enfoui les souvenirs pendant des décennies. D'autres ont vécu avec eux sans jamais les nommer. Pour beaucoup, la honte, la peur de ne pas être crues, ou simplement l'absence de mots ont rendu la parole impossible.

Chercher de l'aide aujourd'hui — qu'il s'agisse d'un soutien psychologique, d'une écoute associative, d'une information juridique ou d'un accompagnement médical — n'est pas une faiblesse. C'est l'étape qui permet, progressivement, de sortir de l'isolement et de construire un parcours de reconnaissance.

Cette note recense les ressources disponibles en France pour les victimes adultes. Elle est organisée par type de besoin, du plus immédiat au plus spécialisé. Toutes les ressources mentionnées sont gratuites ou remboursées par la Sécurité sociale sauf indication contraire.

1. Le premier pas : écoute et orientation

C'est le point d'entrée le plus accessible. France Victimes est une fédération de 130 associations d'aide aux victimes, présente dans tous les départements de France. Son numéro national — le **116 006** — est gratuit, disponible 7 jours sur 7 de 9h à 20h, et accessible par email à victimes@116006.fr.

Au bout du fil, un professionnel (juriste, psychologue ou travailleur social) vous écoute, répond à vos questions, et vous oriente vers l'association la plus proche de votre domicile. Vous n'avez pas besoin de vous identifier ni d'avoir pris de décision sur une quelconque démarche pour appeler.

Ce que France Victimes peut faire pour vous : écoute et soutien moral, information sur vos droits, aide à la rédaction d'une plainte, orientation vers un psychologue, accompagnement lors des audiences si nécessaire. Le tout gratuitement.

France Victimes — numéro national d'aide aux victimes

Téléphone : 116 006 (gratuit, 7j/7, 9h-20h)

Email : victimes@116006.fr

Site : www.france-victimes.fr

Trouver l'association de votre département : www.france-victimes.fr/index.php/component/association

2. Soutien psychologique

2.1 Les Centres Régionaux du Psychotraumatisme (CRP)

Depuis 2018, la France s'est dotée d'un réseau de 17 Centres Régionaux du Psychotraumatisme (CRP), coordonnés par le Centre National de Ressources et de Résilience (CN2R). Ces centres sont rattachés à des CHU et couvrent l'ensemble du territoire, y compris les DOM-TOM.

Ils accueillent toute personne adulte souffrant d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT), quelle que soit la date de l'événement traumatique. Les violences répétées subies dans l'enfance — physiques, sexuelles, psychologiques — entrent pleinement dans leur champ de compétence, y compris quand elles datent de plusieurs décennies.

La prise en charge dans un CRP est médicalisée, gratuite (100 % Sécurité sociale), et comprend une évaluation initiale, puis des thérapies spécialisées : EMDR, TCC (thérapies cognitivo-comportementales), hypnose clinique, thérapies psychocorporelles. Les délais d'attente varient selon les régions.

Pour trouver le CRP de votre région

Site CN2R : cn2r.fr/jai-besoin-daide/localiser-les-structures-de-soin/

Quelques centres à titre d'exemple :

— Paris AP-HP Centre-Sud : 01 42 34 78 78

— Lyon HCL Édouard Herriot : heh.reseaucrp@chu-lyon.fr

— Bordeaux CH Perrens : www.ch-perrens.fr

— Tours CHRU : www.chu-tours.fr

— Montpellier CHU Lapeyronie : www.chu-montpellier.fr

— Poitiers CH Laborit : 05 49 44 58 30

2.2 L'Institut de Victimologie — CPIV (Paris)

Le Centre du Psychotrauma de l'Institut de Victimologie (CPIV) est une unité de soins spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes de violences, de viols, de maltraitances et d'événements traumatiques. Il propose des consultations pour adultes et pour enfants, réalisées par des psychiatres et des psychologues spécialisés en victimologie.

Le CPIV est conventionné avec la Sécurité sociale. Il accepte les patients sans adressage médical préalable, simplement sur rendez-vous.

Institut de Victimologie — CPIV

Adresse : 17 rue Froment, 75011 Paris

Site : www.cpiiv.org

Consultation adultes et enfants, sur rendez-vous

Remboursé Sécurité sociale

2.3 Consulter un psychologue en libéral

Depuis 2022, le dispositif MonPsy permet d'accéder à 8 séances par an chez un psychologue libéral partenaire, remboursées par l'Assurance maladie sur prescription d'un médecin. Ce dispositif est accessible à tous les adultes présentant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée.

Pour les traumatismes complexes et anciens — qui sont fréquents chez les victimes de violences répétées dans l'enfance — ce dispositif peut constituer une première étape ou un complément aux soins spécialisés, mais il est souvent insuffisant seul. Il vaut mieux l'articuler avec une orientation vers un CRP.

Pour trouver un psychologue partenaire MonPsy près de chez vous : annuaire.sante.fr

Pour les victimes sans ressources suffisantes, l'association EMDR France propose également, via sa commission « EMDR pour tous », des séances d'EMDR à tarif solidaire pour les personnes en difficultés financières.

EMDR France — commission EMDR pour tous

Téléphone : 09 70 17 04 48 (le lundi de 11h à 13h)

Site : www.emdr-france.org

Réservé aux personnes en difficultés financières (minima sociaux, invalidité, etc.)

2.4 Les associations spécialisées dans l'écoute des victimes de violences sexuelles

Plusieurs associations proposent une écoute spécialisée et un accompagnement psychologique pour les victimes de violences sexuelles, y compris commises dans l'enfance. Elles peuvent être une première étape avant ou en complément d'une prise en charge médicale.

Mémoire Traumatique et Victimologie : association fondée par le Dr Muriel Salmona, référence nationale sur le psychotraumatisme lié aux violences sexuelles. Ressources documentaires très complètes sur le site.

Mémoire Traumatique et Victimologie

Site : www.memoiretraumatique.org

Ressources sur les conséquences psychiques des violences sexuelles

Collectif féministe contre le viol (CFCV) : écoute téléphonique spécialisée, y compris pour les hommes victimes.

Collectif féministe contre le viol

Numéro national viol femmes informations : 0 800 05 95 95 (gratuit, lun-ven 10h-19h)

Site : www.cfcv.asso.fr

Stop aux Violences Sexuelles (SVS) : accompagnement des victimes, hommes et femmes, adultes.

Stop aux Violences Sexuelles

Site : www.stopvss.net

3. Maisons des femmes et unités médico-judiciaires

3.1 Les Maisons des femmes

Plusieurs CHU ont créé des « Maisons des femmes », structures pluridisciplinaires (gynécologie, psychiatrie, assistance sociale, juridique) spécialisées dans l'accueil des victimes de violences. Bien qu'orientées initialement vers les femmes, elles accueillent de plus en plus les hommes victimes et proposent une prise en charge globale.

La plus connue est celle du CHU de Saint-Denis (93), pionnière du modèle. D'autres existent à Rouen, Strasbourg, Poitiers, Marseille, Nantes. Pour trouver la plus proche : cherchez « maison des femmes CHU [votre ville] ».

3.2 Les Unités Médico-Judiciaires (UMJ)

Les UMJ, rattachées aux urgences hospitalières, assurent les examens médico-légaux des victimes de violences. Elles peuvent établir un certificat médical décrivant les préjudices physiques et psychologiques subis, document utile dans le cadre d'une plainte ou d'une action civile.

Vous pouvez vous y rendre sans avoir déposé plainte au préalable. Le personnel est formé à l'accueil des victimes de traumatismes anciens. Pour trouver l'UMJ la plus proche : urgences de votre hôpital de secteur, ou via France Victimes.

4. Groupes de parole et associations de victimes

4.1 Pourquoi rejoindre un groupe de parole

Pour beaucoup de victimes de violences institutionnelles, le sentiment d'isolement est l'une des séquelles les plus durables. Entendre d'autres personnes raconter des expériences similaires — les mêmes lieux, les mêmes modes opératoires, le même silence imposé — peut avoir un effet libérateur que la thérapie individuelle n'atteint pas toujours.

Les groupes de parole permettent aussi de mesurer l'ampleur de ce qui s'est passé, de comprendre que les violences subies n'étaient pas des faits isolés mais le produit d'un système, et de retrouver une position de sujet actif plutôt que de victime passive.

4.2 Les groupes proposés par les CRP

La plupart des Centres Régionaux du Psychotraumatisme proposent des groupes thérapeutiques animés par des professionnels : groupes de psychoéducation (comprendre ce qui se passe dans son corps et son cerveau), groupes de stabilisation émotionnelle, groupes spécifiques aux victimes de violences. Ces groupes sont remboursés par la Sécurité sociale.

4.3 Fraternité Victimes **NOUVEAU**

Fraternité Victimes est une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences commises en contexte religieux — violences sexuelles, spirituelles ou psychologiques. Elle propose un soutien concret et continu : aide aux démarches administratives, compagnonnage (échanges, sorties, visites, moments de convivialité), et mise en relation avec un réseau de professionnels disponibles pour aider les victimes — psychologues, psychiatres, avocats, juristes, expert en droit canon — avec une prise en charge financière possible par l'association selon les situations.

Sa connaissance spécifique du milieu institutionnel religieux — ses mécanismes d'emprise, son vocabulaire, ses circuits de déni — en fait une ressource particulièrement pertinente pour les victimes des établissements lasalliens.

Fraternité Victimes

Site : www.fraternite-victimes.fr

Contact : via le formulaire de contact sur le site

4.4 Coabuse **NOUVEAU**

Coabuse est une plateforme gratuite et anonyme qui permet à des victimes d'agressions sexuelles de retrouver d'autres personnes ayant subi les mêmes faits de la part du même agresseur — ce que la plateforme appelle des « coabusés ». Le principe est simple : la victime remplit un formulaire confidentiel décrivant les faits et l'agresseur ; si un autre signalement correspond, elle est notifiée par email et décide librement d'une éventuelle prise de contact.

La base de données n'est pas en ligne — elle est gérée manuellement par une seule personne pour garantir confidentialité et sécurité. Aucune inscription n'est requise, et le signalement peut être modifié ou supprimé à tout moment.

Coabuse est particulièrement utile dans le contexte des violences conjugales, où un même prédateur a souvent sévi sur des années dans un ou plusieurs établissements. Retrouver un coabusé peut constituer un premier pas vers la libération de la parole, renforcer un dossier civil ou pénal, ou simplement rompre l'isolement par un échange avec quelqu'un qui a vécu la même réalité. La plateforme est recommandée par des psychiatres, avocats spécialisés et chercheurs. Elle existe depuis 2017 et a permis à ce jour la mise en contact de plus de 500 personnes.

Coabuse

Site : www.coabuse.fr

Formulaire de signalement : coabuse.fr/formulaire/

Gratuit — Anonyme — Sans inscription

Disponible en France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Québec

5. Aller plus loin : accompagnement dans la durée

5.1 Médecin traitant

Votre médecin traitant est souvent le premier interlocuteur pour aborder l'impact psychologique de violences anciennes. Il peut prescrire un suivi psychologique remboursé (dispositif MonPsy), orienter vers un psychiatre, ou vous adresser à un CRP. N'hésitez pas à lui parler directement de ce que vous avez subi, même si cela date de plusieurs décennies : il n'est jamais trop tard.

5.2 Psychiatrie publique — Centre Médico-Psychologique (CMP)

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont des structures publiques de psychiatrie ambulatoire, présentes dans tous les secteurs de France. Ils assurent un suivi psychiatrique et psychologique de longue durée, gratuit pour les patients. Ils sont particulièrement adaptés aux personnes qui ont besoin d'un accompagnement continu.

Pour trouver le CMP de votre secteur : votre médecin traitant peut vous orienter, ou contactez le secrétariat du service de psychiatrie de votre hôpital de référence.

5.3 Le soutien par les pairs

Certaines associations de victimes de violences institutionnelles proposent des permanences téléphoniques tenues par des victimes elles-mêmes. Ce type de soutien par les pairs — être écouté par quelqu'un qui a vécu quelque chose de similaire — est reconnu comme particulièrement efficace pour rompre l'isolement et redonner confiance.

Récapitulatif des contacts essentiels

Structure	Contact	Site web
Association MVR	victimes.lasalliens@gmail.com — 07 80 71 19 85	asso-mvr.fr
Fraternité Victimes	Formulaire de contact sur le site	fraternite-victimes.fr
France Victimes	116 006 (7j/7, 9h-20h)	france-victimes.fr
Centres Régionaux Psychotraumatisme	Voir cn2r.fr	cn2r.fr
Institut de Victimologie CPIV	Paris, 17 rue Froment	cpiv.org
Mémoire Traumatique	Ressources en ligne	memoiretraumatique.org
Coabuse	Formulaire anonyme sur le site	coabuse.fr
CFCV — Viol femmes informations	0 800 05 95 95 (gratuit)	cfcv.asso.fr
EMDR pour tous (personnes précaires)	09 70 17 04 48 (lundi 11h-13h)	emdr-france.org